



Quebec Provincial Association of Teachers
L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

Défis et recommandations liés au soutien à l'enseignement à distance pour les élèves ayant des besoins particuliers dans le secteur anglophone

Avril 2020

Défis et recommandations liés au soutien à l'enseignement à distance pour les élèves ayant des besoins particuliers dans le secteur anglophone

La crise de la pandémie du COVID-19 a poussé le gouvernement à fermer tous les établissements d'enseignement jusqu'en mai 2020. Cette décision signifie que tous les élèves seront confinés à leur maison jusqu'à cette date, peut-être même plus longtemps si la fermeture des écoles est prolongée. Bien que les activités éducatives soient disponibles en ligne à compter du lundi 30 mars 2020 et que des activités et des horaires soient offerts la semaine du 6 avril, tous les élèves du Québec n'auront pas accès aux conditions d'apprentissage et à l'environnement les plus favorables. Cette réalité affectera également nos élèves les plus vulnérables, en particulier ceux qui reçoivent normalement des services et du soutien à l'école.

Le document présent porte sur les questions à examiner en ce qui concerne le support qui peut être fourni à nos élèves les plus vulnérables en général, en mettant l'accent sur ceux qui ont des besoins particuliers, qu'ils soient liés à une difficulté ou à un trouble d'apprentissage, à un handicap ou à un trouble comportemental. Le fait que cet appui devra être offert à distance ajoute à la complexité de l'exercice et à l'importance de cerner les défis. Il est essentiel de définir les limites de l'enseignement à distance pour les élèves ayant des besoins particuliers, ce qui nous permet de formuler des attentes plus réalistes en ce qui concerne les mesures qui peuvent être envisagées ou mises en œuvre.

Le ministre de l'Éducation a clairement indiqué que les activités d'apprentissage qui sont mises en ligne sont non seulement facultatives, mais aussi destinées à consolider l'apprentissage plutôt qu'à introduire un nouveau contenu. Le concept de soutien à l'éducation devrait être compris et adapté à cette réalité précise et non planifié avec l'idée de le fournir dans un contexte éducatif formel. En ce moment, le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers devrait donc comprendre une approche globale et être un moyen de rester connecté, afin que les élèves puissent bénéficier d'un soutien émotionnel, d'une assistance fonctionnelle, et peut-être même d'un encadrement académique. Dans le contexte actuel, on ne peut s'attendre à ce que les enseignantes et enseignants assument seuls la vulnérabilité des élèves qui sont loin des services et des soutiens nécessaires. Il est donc essentiel que l'ensemble de la communauté éducative du Québec collabore à la recherche de solutions créatives pour soutenir nos élèves ayant des besoins particuliers.

Actuellement, la façon dont les services sont organisés en enseignement dans le secteur anglophone au Québec posera des défis supplémentaires aux enseignantes et enseignants dans l'apport de leur soutien aux élèves ayant des besoins particuliers. Le fait qu'il y ait beaucoup moins de salles de classe fermées et que l'inclusion complète soit une pratique courante dans la plupart des commissions scolaires anglophones ajoute un niveau de complexité pour la majorité de nos enseignantes et enseignants en classe ordinaire. Bien que l'approche de l'inclusion complète soit fondée sur les droits et favorise l'apprentissage en commun des élèves typiques et atypiques, cette façon d'organiser les services oblige les enseignantes et

enseignants à répondre à un plus large éventail de niveaux et de besoins académiques dans une même classe dite « régulière ». Les enseignantes et enseignants sont confrontés à une plus grande diversité de besoins ou de handicaps, où les élèves à risque, les difficultés ou les troubles d'apprentissage, les handicaps et les troubles de comportement peuvent tous être présents dans la même salle de classe. Dans ce contexte, il est irréaliste de s'attendre à ce que les enseignantes et enseignants puissent fournir un soutien individualisé à leurs élèves ayant des besoins particuliers par le biais de l'enseignement à distance.

Avant de proposer et de mettre en œuvre des solutions, il est essentiel de reconnaître les défis et les limites liés à l'enseignement à distance et à la diversité des réalités et des besoins des élèves les plus vulnérables afin de fixer des attentes pratiques et réalistes. En outre, il est important de se rappeler qu'à un moment donné la situation reviendra à la normale et qu'une période de réajustement sera nécessaire pour s'assurer que tous les élèves aient les mêmes opportunités d'avancer dans leurs apprentissages.

Défis propres aux élèves ayant des besoins particuliers dans le cadre de l'enseignement à distance :

- a. Non seulement les âges et les capacités d'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers diffèrent grandement les uns des autres, mais leurs difficultés, leurs troubles ou leurs handicaps varieront aussi en gravité.
- b. La plupart des élèves auront entre 4 et 17 ans, mais certains seront plus âgés (par exemple 21 ans - handicap intellectuel grave.)
- c. Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent être plus touchés que les autres par le changement de routine ou de structure dû à l'absence d'un milieu de classe, particulièrement s'ils ont des problèmes de leurs fonctions adaptatives ou exécutives ou une plus grande incapacité à maintenir les habitudes de travail.
- d. Ce sera la première expérience d'apprentissage en ligne ou à distance pour la plupart des enseignantes et enseignants, des élèves et de leurs familles.
- e. Les élèves ayant des besoins particuliers devront terminer leurs activités d'apprentissage sans avoir accès à l'appui qui leur est offert habituellement dans un milieu scolaire.
- f. Les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir une mauvaise idée de l'autonomie scolaire qui peut causer des problèmes de confiance en ce qui concerne l'apprentissage à distance.
- g. Certains élèves ayant des besoins particuliers doivent avoir accès à du matériel, de l'équipement ou des logiciels spécialisés qu'ils possèdent habituellement à l'école pour

les aider à remplir certaines fonctions telles que l'écriture, la reconnaissance vocale, la navigation, la lecture/compréhension de la lecture.

- h. Certains élèves ont des déficiences auditives, visuelles, motrices fines ou globales. D'autres ont des problèmes de santé (importants) qui les limitent (santé physique : diabète, fibrose kystique ; ou santé mentale : anxiété, dépression.)
- i. Les élèves ayant des caractéristiques du spectre de l'autisme ou des problèmes des fonctions de l'adaptation sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés avec les communautés d'apprentissage en ligne ou à distance.

Recommandations considérant les défis actuels :

1. En ce moment, l'appui aux élèves ayant des besoins particuliers devrait être axé sur la consolidation de l'apprentissage et l'établissement de routines quotidiennes plutôt que sur l'instruction formelle de nouveaux contenus.
2. Le soutien devrait être mis en œuvre selon une approche globale qui tient compte des bienfaits émotionnels, fonctionnels et pédagogiques.
3. Le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers devrait ressembler à un format de vérification sporadique ou de suivis (et non à un modèle de tutorat 1 à 1) pour aider les élèves à développer et à maintenir un sentiment de connectivité.
4. Les commissions scolaires devraient déterminer la capacité des élèves ayant des besoins particuliers et de leurs familles à accéder au matériel en ligne et à appuyer l'apprentissage de leurs enfants (le temps par jour et par semaine, la disponibilité des parents, la disponibilité de la technologie, l'accessibilité à Internet, les limitations, etc.)
5. Les commissions scolaires ou les directions d'écoles devraient fournir aux parents des renseignements sur les procédures à suivre pour communiquer avec les enseignantes et enseignants ou les membres de l'équipe scolaire (calendrier à respecter, nétiquette, rôle et limites de l'enseignant, etc.)
6. Une fois que la commission scolaire ou la direction de l'école a communiqué avec les familles, le premier contact avec les élèves devrait être établi par l'enseignant titulaire au primaire et le personnel de soutien ou l'enseignant désigné au secondaire.
7. La répartition des responsabilités parmi le personnel (enseignantes et enseignants, professionnels et personnel de soutien) devrait être effectuée de manière équitable et refléter la réalité de chaque école (disponibilité des ressources, organisation des services, caractéristiques du corps étudiant, etc.)

8. Les enseignantes et enseignants devraient être affectés à l'appui des élèves auxquels ils ont été assignés ou qui en ont été chargés au cours de l'année scolaire actuelle.
9. Les questions de connectivité ou d'accessibilité devraient être prises en compte lors de l'affectation d'élèves aux enseignantes et enseignants pour obtenir de l'aide.
10. Des solutions alternatives doivent être considérées pour les élèves ayant des difficultés au niveau de la connexion et de l'accès à la technologie.
11. Les situations de crise concernant les élèves doivent être adressées à l'école.
12. Divers outils éducatifs en ligne, tels que des ressources, des matériels, des logiciels destinés aux élèves ayant des besoins particuliers devraient être disponibles sur la plateforme du MEES (sites Web, organisateurs graphiques, reconnaissance vocale, navigation, articles en ligne, compréhension de la lecture, etc.)
13. Dans le contexte actuel, on ne peut s'attendre des enseignantes et enseignants à ce qu'ils adaptent ou à ce qu'ils modifient le matériel ou les activités pédagogiques disponibles en ligne pour les élèves et les parents.
14. Le soutien ou l'assistance technique en matière de technologie doit être mis à la disposition des familles qui le requiert.
15. Un soutien et des outils appropriés devraient être mis à la disposition des enseignantes et enseignants, le cas échéant, pour procéder à la vérification et au suivi des élèves ayant des besoins particuliers.
16. Le nombre de personnes qui offrent un soutien aux élèves ayant des traits du spectre de l'autisme devrait être limité.
17. La commission scolaire ou la direction de l'école devrait faire en sorte que les élèves aient accès aux appareils qu'ils utilisent habituellement pour apprendre dans leur milieu scolaire.